



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

*Séance du lundi 9 juillet 2007*

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 10/07/2007

**D - 20070428**

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Aujourd'hui Lundi 9 juillet Deux mil sept, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, M. Stéphane DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, Mme Anne WALRYCK, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, M. Jacques VALADE (*présent jusqu'à 15 h 30*), Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT, Mme Michèle DELAUNAY, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC,

**Excusés :**

Mme Michelle DARCHE, Mme Claude MELLIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Jacques COLOMBIER,

***Avenant n°1 à la convention entre la Régie Personnalisée de  
l'Opéra National de Bordeaux et la Ville de Bordeaux.  
Autorisation. Décision.***

M. Henri PONS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par convention en date du 17 mars 2003, la Ville de Bordeaux a fixé contractuellement les conditions de mise à disposition des biens affectés à la Régie Personnalisée de l'Opéra National de Bordeaux.

La liste de ces biens a été modifiée et il convient donc, par avenant de la réactualiser en intégrant :

- Des locaux situés rue Giacomo Mattéoti d'une superficie de 2 663 m<sup>2</sup> destinés à des magasins de costumes et à la création de décors
- Des locaux situés dans l'emprise du Grand-Théâtre dénommés les « Foyers Blancs » d'une superficie de 353,35 m<sup>2</sup>, qui seront mis à disposition de façon temporaire en remplacement et dans l'attente de l'achèvement de la salle de concert ou « Grand Foyer »

Aucune autre modification n'est apportée à la convention du 17 mars 2003.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 9 juillet 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Henri PONS  
Adjoint au Maire**

AVENANT N°1 A LA CONVENTION ENTRE LA REGIE PERSONNALISEE  
DE  
L'OPERA NATIONAL DE BORDEAUX ET LA VILLE DE BORDEAUX

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux, représenté par Monsieur Henri PONS, agissant en sa qualité d'Adjoint au Maire, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal de Bordeaux, en date du \_\_\_\_\_ reçue à la Préfecture de la Gironde le \_\_\_\_\_

Ci-après dénommée « La Ville »

D'une part,

Et,

L'Opéra National de Bordeaux, régie personnalisée, créée par délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2001, en application du décret du 23 février 2001, et représentée par Monsieur Dominique DUCASSOU agissant en sa qualité de Président, habilité aux fins des présentes par une délibération prise par le Conseil d'Administration du \_\_\_\_\_ reçue en Préfecture de la Gironde le \_\_\_\_\_ et dont le siège social est à Bordeaux, place de la Comédie

Ci-après dénommée « La Régie »

D'autre part,

Il est préalablement exposé ce qui suit :

Par convention en date du 17 mars 2003, la Ville de Bordeaux a fixé contractuellement les conditions de mises à disposition des biens à la Régie de l'Opéra.

Des modifications sont intervenues dans la liste des biens mis à disposition. Il convient donc de la rectifier.

**Ces faits exposés, il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

**ARTICLE 1 : BIENS IMMOBILIERS**

Dans la liste figurant dans le Titre I – Chapitre 1 – Article 1<sup>er</sup> de la convention, il convient :

- d'intégrer dans les locaux situés dans l'emprise de l'immeuble situé rue Giacomo Mattéoti cadastré BP 20, 97, 115 des magasins de costumes et création de décors pour une superficie de 2 663 m<sup>2</sup>
- d'intégrer les locaux donnant cours du Chapeau Rouge dénommé « Foyer Blanc », d'une superficie de 353,35 m<sup>2</sup>. Ces locaux seront affectés exclusivement à des

activités de réception et seront mis à disposition de façon temporaire en remplacement et dans l'attente de l'achèvement de la salle des concerts ou « Grand Foyer »

**ARTICLE 2 : MODIFICATION**

Aucune autre modification n'est apportée à la convention du 17 mars 2003.

**ARTICLE 3 : ELECTION DE DOMICILE**

Pour exécution des présentes les parties déclarent faire élection de domicile :

- Monsieur Henri PONS, es qualité, en l'Hôtel de Ville de Bordeaux, place Pey Berland
- Monsieur Dominique DUCASSOU, es qualité, au Grand-Théâtre de Bordeaux, place de la Comédie

Fait à Bordeaux en double exemplaire le

P/Le Maire de la Ville de Bordeaux L'Adjoint au Maire  Henri PONS	Le Président de l'OPERA  Dominique DUCASSOU
--	---